

## Valorisez ses acquis : demande de recevabilité VAE

### Quels sont les conditions à remplir ?

Il faut avoir exercé des activités salariées, non salariées ou bénévoles, de façon continue ou non, riches en acquis de l'expérience, dans le domaine et au niveau du diplôme visé.

Pour la demande de recevabilité VAE, il n'est plus obligatoire de justifier de l'expérience par des pièces administratives. Nous exigeons néanmoins de fournir la copie de vos diplômes obtenus en formation initiales, ainsi que vos attestations de formations ou certifications de formations professionnelles.

**Attention, si l'avis de recevabilité est favorable et que vous vous engagez dans la démarche de VAE** avec la rédaction du dossier de validation (livret 2) à présenter devant le jury VAE, vous devrez justifier de vos expériences dans la partie Annexes, quelle que soit la nature de l'expérience acquise.

Des expériences acquises à l'étranger peuvent être valorisées, à condition qu'elle soit justifiée par des documents traduits en langue française et certifiés conformes par un traducteur assermenté.

### Quels diplômes ?

Tous les diplômes inscrits au RNCP - Répertoire National des Certifications Professionnelles - peuvent faire l'objet d'une demande de VAE. Nous vous invitons à consulter le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche-resultats/?types=certification&search=&pageType=certification&active=1>

Ainsi votre demande de VAE à Nantes Université ne concernera que notre offre de diplôme existante, ouverte, accessible sur <https://www.univ-nantes.fr/> hormis certains diplômes concernés par des professions réglementées - Santé, Psychologie.

Dans les pages web des diplômes, veillez à bien étudier les référentiels en présence : Fiche RNCP, Programmes, Livrets, qui peuvent donner des précisions sur les attendus et le/les Parcours de formation spécifique de la Mention de diplôme sur lequel votre demande de recevabilité VAE pourra s'appuyer.

### Quels sont les attendus de la commission de recevabilité VAE ?

**D'un point de vue administratif**, nous vous invitons à apporter dans votre demande les principaux éléments venant montrer les preuves de vos expériences. Les durées, les dates de démarrage et dates de fin des situations rencontrées, le niveau de responsabilité, votre position hiérarchique sont importants à valoriser.

### Les documents à intégrer :

- **Optionnels** : Vos justificatifs de l'expérience, des expériences les plus significatives (et récentes) en relation avec le diplôme visé : certificats de travail, ou bulletins de salaires (premier et dernier bulletins), éventuellement les contrats de travail ou fiches de poste sont des éléments de preuve. Pour les entrepreneurs, **les extraits de Kbis** et les bilans comptables, comptes de résultats, relevé de cotisations **URSSAF**, constituent des éléments pertinents, attestation d'activités bénévole...

- **Obligatoires** : **les formations suivies** ont leur importance, **qu'elles aient été obtenues ou non**, en **formation initiale** (les diplômes, contenus de formations et éventuels bulletins de notes) et en **formation professionnelle** (les attestations de suivi de formation, les certifications), tout élément de preuve peut être apporté.

**Les expériences à valoriser**, il s'agit également d'apporter une argumentation sur les situations vécues avec des éléments factuels : nombre de personnes managées, publics avec lesquels vous travaillez, objectifs et résultats, situations vous ayant amené à prendre des décisions, à être force de proposition pourront être valorisées dans la demande.

**D'un point de vue pédagogique**, il s'agit de mettre en corrélation les acquis de vos expériences avec les attendus des référentiels de compétences et les contenus pédagogiques du diplôme visé. Compétences, connaissances, outils et méthodes appliquées pourront être développés dans votre argumentation.

Prenez le temps de bien compléter la demande de recevabilité, de proposer une argumentation riche et des éléments de preuves de l'expérience. L'étude de votre demande par la commission pédagogique en sera appréciée et facilitée !

## La Plateforme ADDULACT

---

Nous avons décidé de dématérialiser la démarche de VAE en intégrant le **CERFA VAE 12808-02** dans la plateforme ADDULACT « Démarches simplifiée ».

[Dossier de recevabilité de la validation des acquis de l'expérience \(VAE\) de l'Université de Nantes \(Septembre 2024\) - n°2379](#)



A l'intérieur vous aurez à remplir les mêmes renseignements que le CERFA, avec des pièces administratives à insérer au format PDF :

<b>Demande</b>	<b>Pièces jointes</b>
----------------	-----------------------

**Certification professionnelle  
que vous souhaitez obtenir**

**Informations personnelles**

**Informations concernant  
votre parcours de formation**

**Informations concernant  
votre expérience en rapport  
direct avec la certification  
visée**

**Informations à caractère  
administratif**

**Déclaration sur l'honneur**

<b>Informations personnelles</b>	Insérer le scan de votre carte d'identité recto-verso
Informations concernant votre parcours de formation	Insérer les pièces justificatives de vos certifications et formations (obtenues ou suivies)
Quel est le niveau de formation le plus élevé suivi ?	
Quel est le niveau de la certification obtenue la plus élevée ?	
Avez-vous suivi des formations professionnelles ?	
<b>Informations concernant votre expérience en rapport direct avec la certification visée</b>	Insérer votre CV détaillé et mis à jour
Votre projet professionnel et de VAE	Précisez vos motivations
<i>Ensuite, il faudra insérer pour vos différentes expériences les plus significatives et en relation avec le diplôme visé, un argumentaire détaillé mais synthétique composé d'éléments concrets de votre réalité au travail. Au moins 3 situations significatives et assez récentes sont utiles à détailler.</i>	
<b>Expériences 1 :</b>	Pièce justificative :
Type d'expérience :	
Emploi ou fonction occupée ? :	
Activités exercées ? :	
Nom de l'organisme ? :	
Date de début ? :	
Temps de travail en mois ? :	
Caractéristique du contrat ? :	
<b>Expériences 2 :</b>	Pièce justificative :
Type d'expérience :	
Emploi ou fonction occupée ? :	
Activités exercées ? :	
Nom de l'organisme ? :	
Date de début ? :	
Temps de travail en mois ? :	
Caractéristique du contrat ? :	

Pensez à mettre en relation chaque expérience avec les blocs de compétences du diplôme visé : **en quoi chaque expérience décrite vous permet de penser que vous avez les acquis de l'expérience liés à chaque bloc de compétence attendu dans le diplôme ?**

#### **Délivrance de l'avis de recevabilité VAE :**

La commission de recevabilité se réunira peu après la fin de la période des dépôts des demandes de recevabilité. Vous recevrez ensuite l'avis de recevabilité VAE dans un délai de un à deux mois.

Au plaisir de vous accompagner dans votre démarche de VAE !

Le département de VAE.